

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
7 février 2006  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 2 février 2006, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Me référant à la décision que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adoptée à sa quarantième session, tenue à Addis-Abeba le 6 octobre 2005, et à la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité en date du 21 octobre 2005, aux termes desquelles un Groupe de travail international a été établi pour aider le Gouvernement de la Côte d'Ivoire à mettre en œuvre son programme et pour consolider et renforcer les mécanismes de suivi existants, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le communiqué publié par le Groupe de travail international à l'issue de sa troisième réunion, qui s'est tenue à Abidjan le 15 janvier 2006 (voir annexe). Je vous prie de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



## Annexe

### Groupe de travail international – réunion du 15 janvier 2006

#### Communiqué final

[Original : français]

1. La troisième réunion ministérielle du Groupe de travail international s'est tenue à Abidjan le 15 janvier 2006 sous la coprésidence de M. Oluyemi Adeniji, Ministre des affaires étrangères du Nigéria, et de M. Pierre Schori, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Étaient présents les ministres du Ghana, du Niger, de la France, de la République sud-africaine et du Royaume-Uni, ainsi que le Commissaire Paix et sécurité de l'Union africaine, le Commissaire au développement et à l'aide humanitaire de la Commission européenne, le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Guinée, du Bénin, de l'Organisation internationale de la francophonie, de la Banque mondiale et du bureau du Haut Représentant pour les élections.
2. Le Premier Ministre a exposé au Groupe l'évolution de la situation depuis sa nomination, les défis auxquels son gouvernement est confronté ainsi que sa stratégie pour les surmonter.
3. Le Groupe a félicité le Premier Ministre pour la formation du nouveau Gouvernement et le démarrage rapide de ses activités, ce qui a permis de définir un cadre pour la mise en œuvre effective et dans les délais de la feuille de route. À cet égard, le Groupe affirme son plein soutien au Premier Ministre, et demande au Groupe de médiation d'entretenir avec lui des relations de travail étroites. Le Groupe salue l'engagement du Premier Ministre à travailler dans un esprit de consensus.
4. Conformément au paragraphe 11 de la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité des Nations Unies relatif à l'expiration du mandat de l'Assemblée nationale, le Groupe a tenu des consultations approfondies avec les parties ivoiriennes sur le fonctionnement des institutions de l'État. Le Groupe a tiré la conclusion que le mandat de l'Assemblée nationale, qui a expiré le 16 décembre 2005, n'a pas à être prolongé.
5. Néanmoins, pendant la période de transition, le Groupe recommande que le Premier Ministre, en consultation avec le Chef de l'État, et se fondant sur l'expérience des anciens députés, puisse à sa convenance, leur confier des missions spécifiques en vue de la promotion de la paix et de la réconciliation nationale.
6. Préoccupé par le blocage de la Commission électorale indépendante, le Groupe prend acte de l'intention du Haut Représentant pour les élections de rendre son arbitrage sur cette question dans des délais qui permettent à la Commission d'être opérationnelle avant la prochaine réunion du Groupe.
7. Le Groupe condamne vigoureusement les graves incidents survenus aux camps militaires d'Akouédo, qui s'ajoutent à une série d'événements analogues visant à compromettre les progrès du processus de paix. Le Groupe condamne également les violations caractérisées des droits de l'homme qui en ont résulté et qui ont touché

des civils innocents, y compris des ressortissants étrangers. Le Groupe encourage le Gouvernement et les forces impartiales à renforcer leur coordination en vue de créer un environnement sûr pour la mise en œuvre sans heurt de la feuille de route, notamment en garantissant la libre circulation et la liberté des activités politiques sur toute l'étendue du territoire.

8. Le Groupe note également avec une profonde préoccupation le ton incendiaire qui continue d'être utilisé par certains acteurs politiques et médias. Une telle attitude négative contrevient à l'esprit du processus de paix et de réconciliation, et représente également une violation flagrante des résolutions des Nations Unies.

9. En vue d'assurer la mise en œuvre du processus d'identification, de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et la tenue des élections dans une atmosphère de stabilité et de sécurité, le Groupe recommande au Conseil de sécurité des Nations Unies de réexaminer le niveau des effectifs militaires et de police de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire conformément au paragraphe 22 de la résolution 1633 (2005).

10. Le Groupe tiendra sa prochaine réunion le 17 février 2006 en Côte d'Ivoire.

---